



Conduite en Sécurité des Grues auxiliaires Recommandation R390 Autorisation de conduite

OBJECTIFS :

Conduire en sécurité les grues auxiliaires et valider les tests théoriques et pratiques de conduite ; conformément à la recommandation R390 de la CNAMTS.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par le décret N° 98-1084, du 2 décembre 1998.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, utilisatrices de grues auxiliaires dans leurs activités professionnelles désireuses de respecter les règles de sécurité conformément à la R390.

PRE-REQUIS :

18 Ans - Aptitude médicale

CONTENU :

- Le conducteur et la réglementation
- Les acteurs de la prévention
- La typologie des Grues Auxiliaires
- Les règles de conduite en sécurité
- Les risques liés au levage de charges
- Les vérifications avant départ
- Le contrôle des sécurités
- La réalisation des manœuvres en souplesse
- Les procédures de mise en sécurité

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur de la logistique et des Travaux Publics

REFERENTS PEDAGOGIQUES :

Éric CLOUET / Gil GUERMEUR

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipées de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Plateformes de formation dédiées à la conduite des grues auxiliaires.

Mise à disposition et formation à la conduite des grues avec le matériel du centre de formation.

Animation de formation participative s'appuyant sur les échanges d'expériences.

DATES DE FORMATION :

Veillez consulter le centre de formation AFA.



Conduite en Sécurité des Grues auxiliaires Recommandation R390 Autorisation de conduite

DUREE :

Au minimum 1 jour en fonction de l'expérience du candidat.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT
Centre AFA - 108 rue de la rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Test Théorique :

Questionnaire écrit sous forme de QCM, répondant aux obligations de validation de la CNAMTS.

Test pratique :

Évaluation par mise en situation réalisée par un testeur certifié SGS (organisme conventionné par la CNAMTS, accrédité par le COFRAC).

SANCTION VISEE :

Obtention et remise des tests théorique et pratique pour archivage par l'entreprise.
L'employeur a la possibilité de délivrer l'autorisation de conduite.

Attestation de fin de formation.